



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 02 JUIN 2016

**Arrêté portant composition de la Commission locale de l'eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
« Estuaire de la Gironde et milieux associés »  
Modification partielle de la commission**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES,  
PREFET DE LA GIRONDE

VU le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 concernant les commissions locales de l'eau (CLE) chargées de l'élaboration, la révision, le suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 mars 2005 délimitant le périmètre du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », et désignant le préfet de la Gironde pour suivre la procédure d'élaboration du SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 8 février 2006 modifié, instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés »

VU l'arrêté interpréfectoral du 30 août 2013 approuvant le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »,

VU la lettre du 10 mai 2016 du Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes informant de la désignation, lors de la commission permanente du 25 avril 2016, des représentants de la région à la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », suite aux élections des 6 et 13 décembre 2015,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la commission locale de l'eau pour tenir compte des désignations susvisées,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE PREMIER** – La commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés » est constituée comme suit :

**1 – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Collectivités	Représentants
Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	M. Jean-Jacques CORSAN M. Benoit BITEAU
Conseil Départemental de la Gironde	M. Alain RENARD
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	M. Jacky QUESSON
Bordeaux Métropole	M. Kévin SUBRENAT

Syndicat Mixte du Pays Médoc	Mme Chrystel COLMONT
Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde	M. Jean-Michel RIGAL
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	M. Michel CAILLON
Communauté de Communes du Pays de la Haute Saintonge	M. Daniel ROUSSEAU
Communauté de Communes de l'Estuaire	M. Bernard GRENIER
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Estuaire	M. Philippe PLISSON
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de la Pointe Médoc	M. Alain BOUCHON
Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc Gargouilh	M. Jean-Marie FERON
Syndicat Mixte du Bassin versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau	M. Claude GANELON
Syndicat Mixte des Bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline	Mme Véronique SABACA
Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne	M. Jean-Marie DELUCHE
Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du ruisseau du Gua	M. Hubert LAPORTE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins versants du Moron et du Blayais, et Communauté de Communes de Bourg	M. Michel GAILLARD
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant du Taillon	M. Jean-François MAZZOCCHI
Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Livenne	M. Michel LALANDE
Syndicat Mixte pour la Protection contre les inondations de la Presqu'île d'Ambès	Mme Josiane ZAMBON
Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde	M. Jean-Pierre TURON
Association des Maires de la Gironde	M. Pierre DUCOUT maire de Cestas
	M. Pierre JOLY maire de Bourg
	M. Florent FATIN maire de Pauillac
	Mme Anne-Marie VERIT maire de Pleine-Selve
	Mme Fabienne CABRERA conseillère municipale de Bègles
	Mme Béatrice DE FRANÇOIS maire de Parempuyre
	M. Hervé BLANC adjoint au maire de Soulac
	M. Alain TABONE maire de Cubzac-Les-Ponts
	M. Christophe BARBOT adjoint au maire d'Arcins
	M. Bernard ESCHENBRENNER conseiller municipal du Verdon-sur-Mer
	M. Segundo CIMBRON maire de Saint-Yzans de Médoc
	M. Claude BERNIARD maire de Margaux
	Mme Valérie DUCOUT maire de Saint-Ciers-sur-Gironde
	M. Alain CAPDEVIELLE maire de Listrac-Médoc
Mme Anne WALRYCK conseillère municipale de Bordeaux	

Association des Maires de la Charente-Maritime	M. Didier QUENTIN Député maire de Royan
	M. Jean-Pierre GERVEAU maire de Saint-Fort-Sur-Gironde
	M. Robert MAIGRE maire de Barzan
	M. Jean-Louis FAURE maire de Mortagne-Sur-Gironde
	Mme Véronique PIASECKI maire de Saint-Sorlin-de-Conac
	M. Bernard LOUIS-JOSEPH maire de Soubran
	Mme Elisabeth MARTIN maire d'Epargnes

**2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :**

	<b>Représentants</b>
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde	M. Jean-Daniel CAILLET
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Xavier de SAINT LEGER
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	M. Michel AMBLARD
UNIMA (marais de Charente-Maritime)	M. Christophe CHASTAING
UNICEM	M. Michel PERROT
SEPANSO	Mme Elisabeth ARNAULD
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	M. Serge LOPEZ
Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Gironde	Mme Jacqueline RABIC
Collectif Estuaire	M. Gilbert MIOSSEC
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	M. Jean PERAGALLO
Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais	M. Pierre-Guy BEYRAUD
Association Vivre avec Le Fleuve	Mme Colette ARNAUD
Union des Associations des Navigateurs de la Charente-Maritime	M. Jean-Marie THOMAS
Fédération des Chasseurs de la Gironde	M. Jacky JONCHERE
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	M. Serge SIBUET LAFOURMIE
Association Syndicale Autorisée des Marais de Duchatel	M. Philippe PERDRIAUD
Association Syndicale Autorisée des Marais de Bardecille	M. Louis HERVOUET
Comité Régional des Pêches Maritimes de Poitou-Charentes	M. Eric BLANC
Comité Départemental des Pêches Maritimes de Gironde	M. J-M LABROUSSE
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime	M. Jean-Paul RICHE
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	M. Christophe BOUYER
Union Maritime et Portuaire de Bordeaux	M. Henri-Vincent AMOUROUX
Association CURUMA	M. Patrick LAPOUYADE
Association Terre et Océan	M. Eric VEYSSY
Association Conservatoire de l'Estuaire	M. Claude LATOUCHE
Association des Plaisanciers de Royan	M. Bernard FEYTE

### **3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :**

	représentants
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant	1
Le Préfet de la Gironde coordonnateur du SAGE ou son représentant	1
Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant	1
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ou ses représentants	3
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou ses représentants	2
Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde ou son représentant	1
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Chef du Service de l'ONEMA de la Gironde ou son représentant	1
Le Chef du Service de l'ONEMA de la Charente-Maritime ou son représentant	1
Le Directeur Inter-régional de la Mer Sud-Atlantique ou son représentant	1
Le Directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux ou son représentant	1
La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	1
Le Directeur Départemental de Protection des Populations de la Gironde ou son représentant	1
Le Directeur Départemental de Protection des Populations de la Charente-Maritime ou son représentant	1

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement les membres désignés pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

**ARTICLE 3 :** La présente désignation des membres de la commission locale de l'eau est valable pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 24 août 2018. Les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

**ARTICLE 4 :** Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté du 6 octobre 2015 est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Publication et exécution :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Gironde et de la Charente-Maritime. La liste des membres de la Commission locale de l'eau est mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Gironde et de la Charente-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

Fait à Bordeaux, le 02 JUIN 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

Thierry SUQUET